

Déchirons nos reconnaissances de dettes



Jour 18/29

La décision vous appartient ! Par Derek Prince

En relation avec ce principe de pardon envers les autres afin que Dieu puisse nous pardonner, je voudrais brièvement vous raconter quelques incidents auxquels j'ai eu à faire durant les années où j'ai conseillé des gens. L'un des cas les plus communs de la nécessité de pardonner est celui de la femme qui a été abandonnée, maltraitée ou délaissée par son mari. Et malheureusement, durant ces années, j'ai eu à faire à beaucoup de ces femmes. Bien entendu, il peut s'agir d'un mari qui a été abandonné par sa femme. Mais prenons l'exemple de la femme maltraitée puis finalement abandonnée. Alors, vous êtes assis en face d'elle et vous lui dites : « Eh bien, il faut lui pardonner. » L'une des réactions les plus communes est : « Je ne me sens pas capable de faire cela. Je ne me sens vraiment pas capable. » Ma réponse est invariablement : « Vous n'avez pas à vous en sentir capable, mais simplement à le vouloir. Vos sentiments ne sont pas décisifs, mais votre volonté l'est. » Vous en prenez la décision, vous la prononcez tout haut puis vous vous y tenez. Toutes les fois que vous êtes tentée d'avoir du ressentiment, vous vous dites simplement : « Je lui ai pardonné. » C'est réglé.

Et puis, je pense à une autre femme. J'étais en train de lui parler du pardon envers son mari qui était parti avec une autre femme et qui l'avait laissée seule avec les enfants. Je lui disais donc : « Il faut lui pardonner. » Et elle a argué : « Mais il a gâché quinze années de ma vie. » Et je lui ai répondu : « Et alors, voulez-vous qu'il en gâche aussi ce qui reste ? Parce que si c'est le cas, continuez de lui en vouloir. »

Voyez-vous, il faut garder ceci à l'esprit : ce n'est pas tant celui qui est l'objet du ressentiment qui souffre que celui qui en a. La femme qui a du ressentiment envers son mari infidèle souffre bien plus que lui. La seule solution est de se décider à pardonner.

Puis, pensez à une situation dans laquelle j'ai prêché sur ce principe du pardon envers les autres et où j'ai utilisé l'exemple des J.T.D. J'avais expliqué cela très minutieusement et de manière plutôt éloquente. À la fin de mon message, une très jolie jeune femme, probablement d'à peine la trentaine, se présenta devant moi. Son visage était radieux. Elle me regarda droit dans les yeux et me dit

ceci : « Mr Prince, je voulais juste vous dire que pendant que vous parliez je me suis débarrassée de 30 000 $ de J.T.D. » Puis elle repartit. Je n'ai pas eu besoin de lui donner de conseils, je n'ai pas eu à lui dire quoi que ce soit. Elle avait compris le message, elle en avait pris acte et elle était devenue la personne la plus joyeuse de l'assemblée ce jour-là.

Alors, appliquons la leçon. Quelqu'un vous a blessé. Quelqu'un vous a fait du tort. Il est rare d'évoluer dans la vie sans que ceci nous arrive parfois. Vous devez garder en esprit que vous pouvez avoir blessé ou fait du tort à quelqu'un également. Alors, vous êtes en possession de ces J.T.D. Qu'allez-vous en faire ? Les garder ?

Jésus a donné cette parabole à propos d'un serviteur impitoyable pour lequel les proportions étaient les suivantes : on lui devait 17 $, il en devait 6 millions à son maître. Mais il n'a pas voulu faire grâce des 17 $, et sa propre dette de 6 millions n'a donc pas été annulée. Il en est de même pour vous. Quelqu'un vous doit 17 $. D'accord, vous pouvez vous y accrocher, mais Dieu va garder ses 6 millions de dollars de J.T.D. là-haut dans le ciel. Qu'allez-vous faire ? Mon conseil est le suivant : prenez la décision de pardonner.

Méditation ★

Transcription: WD-R127-018-FRA
Dernière mise à jour: 16 Sept 2026
Site web: Derekprince.com/fr/resources

